

Groupe Mapping ESEF

Astrid Montagnier KPMG
Thomas Verdin BM&A

Réunion

2022/4

28 avril 2022

Fil rouge de la réunion

1/ Tour de table des actualités

- Actualités ESEF & XBRL France

2/ Macro-balisage

- Compte rendu des réunions en sous-groupes
- Reformulation des PC proposées

3/ Pratiques communes

- Validation des PC

(et si le temps le permet...)

- Sens au TFT
- Faits dupliqués et arrondis
- Contrôles générés par les calculs dupliqués

4/ Divers

Groupe Mapping ESEF

Astrid Montagnier KPMG
Thomas Verdin BM&A

Réunion

2022/3

MACROBALISAGE

Macro balisage des annexes

PRINCIPES proposés en sous-groupe :

- Des sections (blocs) définies en cohérence avec le « niveau de granularité de rédaction »
- Une balise unique par section: la plus pertinente, issue de la liste obligatoire (cas particulier double tagging s'il y en a 2)

Donc: pas de reco d'imbrication, mais une liste établie en sous-groupe des concepts liés. **A VOIR.**

Donc: pas de reco d'extension, possibles sur les zones au aucune balise obligatoire ne s'applique

*BASE DES PRINCIPES: préambule. **AMF/ESMA Interrogés.***

*(10) ... Pour ce qui est des notes annexes aux états financiers consolidés IFRS, une norme d'étiquetage par blocs devrait s'appliquer, prévoyant le balisage de **sections entières** de ces notes au moyen d'**un élément unique** de la taxonomie pour chacune de ces sections.*

Cela ressort également de la rédaction finale du RTS qui ne prévoit pas dans l'annexe IV §3 de balisage à l'intégralité des balises applicables mais uniquement à la plus précise.

Macro balisage des annexes

QUESTIONS TECHNIQUES

2/ Quelle différence entre les termes "continuation" et "concaténation" ?

3/ Quelle différence entre taguer plusieurs "blocs" en continuation et utiliser la même balise sur plusieurs blocs sans la fonctionnalité "continuation" ?

... (autres questions des participants)

QUESTIONS OUVERTES

1/ L'intégralité des notes doit-elle être taguée, même celles qui ne sont pas rattachables à un TAG obligatoire?

4/ Dans notre exemple de principes comptables Impôts, on est parti pour privilégier deux balises distinctes, en utilisant la balise générique "disclosures IS" pour la partie relative aux Impôts courants, mais n'est pas plus juste de taguer l'ensemble avec cette balise et d'y imbriquer la partie dédiée aux Impôts diff. ? c'est plus compliqué ?

5/ si j'ai une note plus précise qu'une balise obligatoire, j'ai bien le droit pas l'obligation d'utiliser une balise qui existerait par ailleurs dans la taxo mais qui ne serait pas obligatoire ? plus généralement, le mapping ne se limite pas forcément aux 250 balises obligatoires ?

6/ si j'ai un chapitre qui ne sert qu'à faire un renvoi à une autre note, est-ce que je dois le baliser ?

7/ on est ok que je ne suis pas obligée de taguer les entêtes de chapitre dès lors que je tague tout le reste ?

8/ est-ce que je tague aussi les infographies ?

... (autres questions des participants)

Macro-Balisage des annexes

Macro-balises à considérer

PC10

Cette **pratique commune** est **proposée** par le groupe de travail Mapping ESEF de l'association XBRL France afin de favoriser la cohérence et la comparaison des publications ESEF. Elle n'a pas de caractère normatif et résulte des débats des participants aux réunions où elle a été discutée, et des éventuels commentaires transmis par Actéo et le GT ESEF CNCC.

CONSTAT (Décembre 2021)

Pour réaliser le macro-balisage des annexes qui sera obligatoire sur les publications relatives à l'exercice 2022, il existe différents concepts de type bloc-text dans la taxonomie, dont certains sont à considérer plus particulièrement

PRATIQUE COMMUNE PROPOSEE

- Le règlement ESEF (RTS 2019) cite en Table II de l'Annexe II les macro-balises qui doivent être utilisées si le concept qu'elles couvrent est présent dans le rapport. Ces concepts sont principalement regroupés sous le rôle [000000] de la taxonomie ESEF reprenant notamment le contenu des rôles [800500] et [800600] de la taxonomie IASB.
- La liste des balises est précisée sur le site www.xbrl-france.org/mapping (PC10).
- L'utilisation des autres balises de type bloc-text relève d'une démarche volontaire et ne répond pas à l'obligation de macro-balisage
- Pour chaque thématique qui apparaît à la granularité proposée dans la PC11, on sélectionne la macro-balise, si elle existe dans la liste du règlement ESEF, qui englobe cette thématique et qui a le sens comptable le plus proche (*closest wider meaning*).
- Les balises de la liste du règlement ESEF qui ne font pas l'objet d'une thématique à la granularité proposée dans la PC11 ne sont pas utilisées
- La balise « DisclosureOfSummaryOfSignificantAccountingPoliciesExplanatory » actuellement (et par la suite la balise DisclosureOfMaterialAccountingPolicyInformation) ou une extension qui pourrait lui être ancrée s'applique pour les annexes pour lesquelles il n'existe pas de balise spécifique.

DEBATS

Se référer aux réunions de décembre 2021, janvier et février 2022 du groupe de travail, ainsi qu'aux documentations associées www.xbrlfrance.org/mapping

SUIVI

Pratique commune initiée le 25/01/2022, discutée le 22/02/2022 pour REFORMULATION en avril 2022

A REFORMULER SUITE AUX TRAVAUX

Macro-Balisage des annexes

Granularité pour le macro-balisage

PC11

Cette **pratique commune** est **proposée** par le groupe de travail Mapping ESEF de l'association XBRL France afin de favoriser la cohérence et la comparaison des publications ESEF. Elle n'a pas de caractère normatif et résulte des débats des participants aux réunions où elle a été discutée, et des éventuels commentaires transmis par Actéo et le GT ESEF CNCC.

CONSTAT (Décembre 2021, Janvier 2022)

La FAQ AMF indique que le macro-balisage ESEF ne doit pas conduire à modifier la rédaction de ces notes, alors que la liste des macro-balises peut sembler structurer la rédaction. Il faut donc définir la granularité à laquelle on mène le macro-balisage.

PRATIQUE COMMUNE PROPOSEE

- Les macro-balises ESEF (Table II Annexe II du RTS 2019) définissent principalement la granularité. Si un des concepts de cette liste est présenté de façon significative dans le rapport, il faut en considérer le balisage.
- On considère ensuite la granularité de lecture transcrite par la rédaction du document (titres, sous-titres, découpages en paragraphes...), sans avoir à chercher des thèmes qui seraient évoqués de façon trop diffuse pour être visible dans la structure du document.
- Dans ce processus, on distingue la partie des principes comptables de celle des notes détaillées, qui font l'objet de jeux de balises séparés.
- Le découpage du document par thème ou principe/note peut être imparfait pour quelques informations (avec par exemple certaines informations chiffrées dans des notes de principes comptables). L'émetteur peut améliorer éventuellement la rédaction dans un objectif de qualité et de pertinence mais cela ne doit pas venir de l'analyse ESEF/XBRL.

DEBATS

Se référer aux réunions de décembre 2021, janvier et février 2022 du groupe de travail, ainsi qu'aux documentations associées www.xbrlfrance.org/mapping

SUIVI

Pratique commune initiée le 25/01/2022, discutée le 22/02/2022 pour REFORMULATION en avril 2022

A REFORMULER SUITE AUX TRAVAUX

Macro-Balises des annexes

Imbrication de balises

PC12

Cette **pratique commune** est **proposée** par le groupe de travail Mapping ESEF de l'association XBRL France afin de favoriser la cohérence et la comparaison des publications ESEF. Elle n'a pas de caractère normatif et résulte des débats des participants aux réunions où elle a été discutée, et des éventuels commentaires transmis par Actéo et le GT ESEF CNCC.

CONSTAT (Décembre 2021)

Dans la liste des macro-balises, certaines couvrent des thématiques croisées ou imbriquées (par exemple juste valeur et instruments financiers ; ou actifs incorporels, goodwill, et l'ensemble intangible et goodwill), alors qu'il n'y a pas d'exigence explicite de sur-balise dans le règlement, qui privilégie le closest wider meaning : il est utile de clarifier la priorité de sélection.

PRATIQUE COMMUNE PROPOSEE

- Le balisage à la granularité la plus fine identifiée au titre de la PC11 est à considérer en priorité et répond à l'exigence ESEF.
- Néanmoins, un document structuré selon différents niveaux de granularité au titre de PC11 peut conduire à réaliser des balisages imbriqués.
- En outre si le document présente une structuration sous-jacente à une zone balisée, il est possible d'utiliser des extensions pour traduire cette structure.

DEBATS

Se référer aux réunions de décembre 2021 et janvier 2022 du groupe de travail, ainsi qu'aux documentations associées www.xbrlfrance.org/mapping

SUIVI

Pratique commune initiée le 25/01/2022, pour discussion lors des réunions suivantes.

A REFORMULER SUITE AUX TRAVAUX

Groupe Mapping ESEF

Astrid Montagnier KPMG
Thomas Verdin BM&A

Réunion

2022/3

PRATIQUES
COMMUNES

Balisage du poste des réserves consolidées

Réserves dans les capitaux propres

PC09

Cette **pratique commune** est **proposée** par le groupe de travail Mapping ESEF de l'association XBRL France afin de favoriser la cohérence et la comparaison des publications ESEF. Elle n'a pas de caractère normatif et résulte des débats des membres de l'association présents lors des réunions où elle a été discutée.

CONSTAT (Janvier 2022)

Il existe une mixité de pratiques concernant le balisage des réserves dans les capitaux propres, en particulier pour le poste « Réserves consolidées » (ou équivalent) et l'usage des balises RetainedEarnings, AccumulatedOtherComprehensiveIncome, OtherReserves est discuté.

PRATIQUE COMMUNE PROPOSEE

- Dans certains cas, la balise « RetainedEarnings » peut suffire (ou sa déclinaison dans la taxonomie 2021 excluant le résultat de la période, s'il est présenté séparément). Il est rappelé que ce concept peut, selon les IFRS, inclure les écarts actuariels IAS 19, la réserve IFRS 2, mais aussi la réserve légale, sans qu'une extension soit nécessaire.
- Si le poste inclut aussi des réserves de change, des réserves IFRS 9 ou des actions propres, il faut alors privilégier une extension combinant RetainedEarnings et les balises liées à ces éléments. L'extension peut combiner AccumulatedOtherComprehensiveIncome si tous les autres éléments de résultat global sont compris dans le poste.
- On s'attend généralement à ce que la balise OtherReserves soit utilisée pour des postes ne comprenant ni les « retained earnings » ni les autres éléments du résultat global.

DEBATS

Se référer à la réunion de janvier 2022 du groupe de travail, ainsi qu'aux documentations associées
www.xbrlfrance.org/mapping

SUIVI

Pratique commune initiée le 25/01/2022, pour revue et validation en février 2022

PROPOSITION POUR VALIDATION

Balisage des données comparatives lorsqu'elles sont retraitées

PC13

Cette **pratique commune** est **proposée** par le groupe de travail Mapping ESEF de l'association XBRL France afin de favoriser la cohérence et la comparaison des publications ESEF. Elle n'a pas de caractère normatif et résulte des débats des membres de l'association présents lors des réunions où elle a été discutée.

CONSTAT (Février 2022)

En cas de retraitement rétrospectif des données comparatives (changement de méthode, application d'une interprétation IFRS IC...), les données comparatives diffèrent des données publiées l'exercice précédent. Cela est identifié dans la version « human readable » généralement via une note de bas de page sur la colonne (ou les données) concernée(s).

Il existe des dispositions spécifiques pour le mapping des capitaux propres dans ces cas (avec utilisation d'une dimension spécifique sur les capitaux propres historiques publiés et sur l'impact du retraitement) mais pas pour les autres états.

PRATIQUE COMMUNE PROPOSEE

- Dans les cas où seules les données retraitées sont présentées en comparatif (sans présentation des données antérieurement publiées et du retraitement), il est nécessaire d'identifier le fait que des données comparatives sont retraitées dans le rapport N au regard de N-1.
- Cette identification ne peut être faite par le biais d'une dimension. En effet, le membre RestatedMember qui pourrait sembler pertinent ne peut pas être utilisé, s'agissant du membre par défaut de la dimension RetrospectiveApplicationAndRetrospectiveRestatementAxis.
- De plus, le fait de dimensionner les données comparatives nuit aux relations arithmétiques entre les différents états.
- On s'attend donc généralement à ce que l'identification des données comparatives retraitées soit réalisée par le biais de footnotes XBRL.

DEBATS

Se référer au compte rendu de la réunion de février 2020 du groupe de travail, ainsi qu'aux documentations associées www.xbrlfrance.org/mapping

SUIVI

Pratique commune initiée en réunion du 22 février 2022 pour validation en avril 2022

PROPOSITION POUR VALIDATION

Cette **pratique commune** est **proposée** par le groupe de travail Mapping ESEF de l'association XBRL France afin de favoriser la cohérence et la comparaison des publications ESEF. Elle n'a pas de caractère normatif et résulte des débats des membres de l'association présents lors des réunions où elle a été discutée.

CONSTAT (Février 2022)

Les IFRS (IFRS 16.47) donnent une option explicite de classer les droits d'utilisation des biens loués (ROU / Right Of Use Assets) soit parmi les immobilisations corporelles soit sur une ligne séparée du bilan.

Il n'existe pas dans la taxonomie IFRS de concept différent pour les immobilisations corporelles selon que la rubrique inclut ou exclut les ROU, mais un seul concept *PropertyPlantAndEquipment*

PRATIQUE COMMUNE PROPOSEE

- La documentation du tag PropertyPlantAndEquipment n'apporte pas de précision sur le contenu attendu (incluant ou excluant les ROU)
- En l'absence de précision dans la taxonomie, ce tag est donc à utiliser dans les deux cas selon l'option de présentation retenue par l'émetteur : il correspond donc selon le cas aux immobilisations excluant ou incluant les ROU.
- Une clarification dans la taxonomie sur ce point serait bienvenue pour lever l'ambiguïté et mettre fin à l'utilisation d'un concept unique pour des contenus différents.

DEBATS

Se référer au compte rendu de la réunion de février 2022 du groupe de travail, ainsi qu'aux documentations associées www.xbrlfrance.org/mapping

SUIVI

Pratique commune initiée en réunion du 22 février 2022 pour validation en mars 2022

PROPOSITION POUR VALIDATION

Convention sur les sens au niveau du haut du TFT

TFT	HTML	XBRL			Convention TFT
	N	Calculs	Attribut	N	
Résultat de la période	100	+	Crédit	100	Profit
Ajustements de charges non cash	20	+	Débit	20	Encaissement
Variation de BFR	20	-	Crédit	-20	Encaissement
Intérêts payés	-10	-	Crédit	10	Décaissement
Impôts payés	-5	-	Crédit	5	Décaissement
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	125	=	<i>Null</i>	125	Encaissement

Balise de P&L

Balises du TFT

Convention sur les sens au niveau du haut du TFT

Calculation Relationships	Weight	Balance
☐ (1) Cash flows from (used in) operating activities	+1	
☐ (1) Cash flows from (used in) operations	+1	
(1) Profit (loss)	+1	credit
☐ (1) Adjustments to reconcile profit (loss)	+1	debit
(1) Adjustments for income tax expense	+1	debit
(1) Adjustments for finance costs	+1	debit
(1) Adjustments for decrease (increase) in inventories	+1	debit
(1) Adjustments for decrease (increase) in trade accounts receivable	+1	debit
(1) Adjustments for decrease (increase) in other operating receivables	+1	debit
(1) Adjustments for increase (decrease) in trade accounts payable	+1	debit
(1) Adjustments for increase (decrease) in other operating payables	+1	debit
(1) Adjustments for depreciation and amortisation expense	+1	debit
(1) Adjustments for impairment loss (reversal of impairment loss) recognised in profit or loss	+1	debit
(1) Adjustments for provisions	+1	debit
(1) Adjustments for unrealised foreign exchange losses (gains)	+1	debit
(1) Adjustments for share-based payments	+1	debit
(1) Adjustments for fair value losses (gains)	+1	debit
(-1) Adjustments for undistributed profits of associates	-1	credit
(1) Other adjustments for non-cash items	+1	debit
(1) Adjustments for losses (gains) on disposal of non-current assets	+1	debit
(1) Other adjustments for which cash effects are investing or financing cash flow	+1	debit
(1) Other adjustments to reconcile profit (loss)	+1	debit
(-1) Dividends paid, classified as operating activities	-1	credit
(1) Dividends received, classified as operating activities	+1	debit
(-1) Interest paid, classified as operating activities	-1	credit
(1) Interest received, classified as operating activities	+1	debit
(-1) Income taxes paid (refund), classified as operating activities	-1	credit
(1) Other inflows (outflows) of cash, classified as operating activities	+1	debit

Conventions de calcul documentées dans la taxonomie ESEF.

Tagging des sens et calculs au niveau du BFR (1/3)

	Présentation 1	Présentation 2	Présentation 3
Présentation TFT			
Flux de trésorerie avant variation de BFR	840 000 000	840 000 000	840 000 000
Ajustements pour diminution (augmentation) des stocks	- 500 000		- 500 000
Ajustements pour diminution (augmentation) de créances clients	- 67 000 000		- 67 000 000
Ajustements pour augmentation (diminution) de dettes fournisseurs	83 000 000		83 000 000
Ajustements pour charge d'impôt sur le résultat	- 32 000 000		- 32 000 000
Variation du besoin en fonds de roulement		- 16 500 000	- 16 500 000
Flux de trésorerie liés à l'activité	823 500 000	823 500 000	823 500 000

De nombreuses erreurs sont constatées dans les sens des montants au niveau des variations de BFR.

L'objectif est donc de vérifier s'il y a consensus sur la façon de tagger les montants et calculs dans les 3 cas ci-dessus

Tagging des sens et calculs au niveau du BFR (2/3)

Présentation 1

Présentation TFT

Flux de trésorerie avant variation de BFR	840 000 000
Ajustements pour diminution (augmentation) des stocks	- 500 000
Ajustements pour diminution (augmentation) de créances clients	- 67 000 000
Ajustements pour augmentation (diminution) de dettes fournisseurs	83 000 000
Ajustements pour charge d'impôt sur le résultat	- 32 000 000
Variation du besoin en fonds de roulement	

Flux de trésorerie liés à l'activité **823 500 000**

Présentation 1 en XBRL

	Calcul		
CashFlowsFromUsedInOperationsBeforeChangesInWorkingCapital	+	840 000 000	-
AdjustmentsForDecreaseIncreaseInInventories	+	- 500 000	DT
AdjustmentsForDecreaseIncreaseInTradeAccountReceivable	+	- 67 000 000	DT
AdjustmentsForIncreaseDecreaseInTradeAccountPayable	+	83 000 000	DT
AdjustmentsForIncomeTaxExpense	+	- 32 000 000	DT
CashFlowsFromUsedInOperatingActivities	=	823 500 000	-

Présentation 2

Présentation TFT

Flux de trésorerie avant variation de BFR	840 000 000
Ajustements pour diminution (augmentation) des stocks	
Ajustements pour diminution (augmentation) de créances clients	
Ajustements pour augmentation (diminution) de dettes fournisseurs	
Ajustements pour charge d'impôt sur le résultat	
Variation du besoin en fonds de roulement	- 16 500 000

Flux de trésorerie liés à l'activité **823 500 000**

Présentation 2 en XBRL

	Calcul		
CashFlowsFromUsedInOperationsBeforeChangesInWorkingCapital	+	840 000 000	-
IncreaseDecreaseInWorkingCapital	-	16 500 000	CT
CashFlowsFromUsedInOperatingActivities	=	823 500 000	-

Tagging des sens et calculs au niveau du BFR (3/3)

Présentation 3

Présentation TFT

Flux de trésorerie avant variation de BFR	840 000 000
Ajustements pour diminution (augmentation) des stocks	- 500 000
Ajustements pour diminution (augmentation) de créances clients	- 67 000 000
Ajustements pour augmentation (diminution) de dettes fournisseurs	83 000 000
Ajustements pour charge d'impôt sur le résultat	- 32 000 000
Variation du besoin en fonds de roulement	- 16 500 000
Flux de trésorerie liés à l'activité	823 500 000

Présentation 3 en XBRL

CashFlowsFromUsedInOperationsBeforeChangesInWorkingCapital	Calcul	Calcul	+	840 000 000 -
AdjustmentsForDecreaseInIncreaseInInventories	-			-500 000 DT
AdjustmentsForDecreaseInIncreaseInTradeAccountReceivable	-			-67 000 000 DT
AdjustmentsForIncreaseDecreaseInTradeAccountPayable	-			83 000 000 DT
AdjustmentsForIncomeTaxExpense	-			-32 000 000 DT
IncreaseDecreaseInWorkingCapital	=	-		16 500 000 CT
CashFlowsFromUsedInOperatingActivities	=	=		823 500 000 -

Faits dupliqués et arrondis

La présence de deux faits balisés avec le même tag génère un contrôle de « duplicate fact »

Cela peut typiquement se produire pour les émetteurs qui ne gèrent pas les arrondis par exemple entre la trésorerie du bilan et celle du TFT (en l'absence de découverts bancaires faisant partie de la trésorerie).

Des solutions de contournement sont parfois observées consistant à :

- ne pas tagger un des deux faits (=> anomalie liée à non exhaustivité du tagging)
- mettre une extension sur un des deux faits (=> anomalie liée à l'utilisation d'une extension pour un concept existant dans la taxonomie)

Pourtant ce contrôle est sans gravité puisqu'il ne fait que refléter un écart d'arrondi qui existe également dans la version papier.

Il pourrait donc être ignoré de la même façon que les erreurs de calcul générées par les arrondis

A priori, point remonté également au niveau de XBRL en Allemagne.

Faits dupliqués et arrondis

<http://www.xbrl.org/WGN/xbrl-duplicates/WGN-2015-12-09/xbrl-duplicates-WGN-2015-12-09.html>

"It is generally considered best practice to tag all figures in an Inline XBRL document, as this makes it easier to spot untagged figures, and it makes it possible for consumers to navigate effectively between XBRL facts and the locations in which they were reported in the presentation."

The following recommendations are made for dealing with duplicates in Inline XBRL:

- Require all occurrences of a numeric fact to be tagged in Inline XBRL
- Allow additional occurrences of non-numeric facts to be left untagged if they would result in an inconsistent duplicate
- Reject filings that contain **inconsistent** duplicates
- **When performing summation-item, XBRL Formula, or other processing on XBRL obtained from Inline XBRL, de-duplicate all complete duplicates, and remove all consistent duplicates except the fact that is stated to the highest accuracy"**

⚠ Ce n'est pas le mécanisme XBRL "standard" implémenté par la plupart des outils. En XBRL "standard", un calcul qui comporte des faits dupliqués même cohérents dans un contexte est totalement ignoré pour ce contexte.

Contrôles générés par les calculs dupliqués (1/3)

Etat du résultat global consolidé

ProfitLoss		4 960
OtherComprehensiveIncomeNetOfTaxGainsLossesOnRemeasurementsOfDefinedBenefitPlans		85
OtherComprehensiveIncomeThatWillBeReclassifiedToProfitOrLossNetOfTax		85
GainsLossesOnExchangeDifferencesOnTranslationNetOfTax	-	155
OtherComprehensiveIncomeThatWillNotBeReclassifiedToProfitOrLossNetOfTax	-	155
ComprehensiveIncome		4 890

Relation de calcul pour
ComprehensiveIncome
dans l'Etat du résultat
global consolidé

ComprehensiveIncome	4890
=	
+ OtherComprehensiveIncomeThatWillBeReclassifiedToProfitOrLossNetOfTax	85
+OtherComprehensiveIncomeThatWillNotBeReclassifiedToProfitOrLossNetOfTax	-155
+ ProfitLoss	4960


Contrôles générés par les calculs dupliqués (2/3)

Etat des variations des capitaux propres consolidés


	IssuedCapital [Member]	SharePremim [Member]	RetainedEarning [Member]	ReserveOfExchange DifferencesOnTrans lation [Member]	EquityAttributableTo OwnersOfParent [Member]
1er janvier 2021	250	50	80	10	390
ProfitLoss			4960		
OtherComprehensiveIncomeNetOfTaxGainsLossesOnRemeasurementsOfDefinedBenefitPlans			85		
GainsLossesOnExchangeDifferencesOnTranslationNetOfTax				-155	
ComprehensiveIncome	0	0	5045	-155	0
.....					

Relation de calcul pour « ComprehensiveIncome » dans « RetainedEarningMember » dans le tableau de variation des capitaux propres

1

ComprehensiveIncome for RetainedEarning [Member]	5 045
	5 045
+ ProfitLoss	4 960
+ OtherComprehensiveIncomeNetOfTaxGainsLossesOnRemeasurementsOfDefinedBenefitPlans	85
+ GainsLossesOnExchangeDifferencesOnTranslationNetOfTax	-

2

ComprehensiveIncome for RetainedEarning [Member]	Inconsistency	5 045
		4 960
+ ProfitLoss		4 960
+ OtherComprehensiveIncomeThatWillBeReclassifiedToProfitOrLossNetOfTax		-
+ OtherComprehensiveIncomeThatWillNotBeReclassifiedToProfitOrLossNetOfTax		-

Duplication du calcul des OCI qui contient le même sous-total « comprehensive Income » et un élément en commun : « Profitloss »

Contrôles générés par les calculs dupliqués (3/3)

Dans ce cas précis où une « inconsistency » apparaît du fait de calculs dupliqués, quelle est la bonne pratique :

- 1) Supprimer les relations de calculs du « comprehensive income » afin de ne pas faire apparaître « d'inconsistency » dans le rapport de validation
- 2) Laisser les relations de calculs du « comprehensive income » et les inconsistencies car elles ne sont pas erronées